

Contrat d'engagement Jus de pommes et autres produits à base de fruits année 2017

Les signataires du présent contrat s'engagent pour un minimum de **5 commandes** quel que soit leur montant, parmi les **7** prévues comme indiqué ci-dessous (1^{er} jour à Rambouillet, 2^{eme} jour à la Celle les Bordes)

Planning des distributions :

2/3 Juin	7/8 Juillet	4/5 Aout	8/9 Septembre	6/7 Octobre	10/11 Novembre	15/16 Décembre
----------	-------------	----------	---------------	-------------	----------------	----------------

Merci de BARRER les 2 dates qui ne vous conviennent pas.

Engagements de l'adhérent :

- pré financer la production
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances, ...) lors des distributions

Engagements du producteur partenaire :

- livrer produits aux dates précitées en fonction de la feuille de commande mensuelle remise chaque mois à l'AMAP avec le chèque correspondant
- Etre présent autant que faire ce peut lors des distributions des produits
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Produits proposés :

- Jus de pomme bio en 50 cl à 1,85€ et en 75 cl à 2,80€
- Cidre bio (4 variétés) en 75 cl à 4,00€
- Vinaigre de cidre bio en 50 cl à 3,30€
- Trouspinet (vin aromatisé) en 75 cl à 12,00€
- Pommeau bio en 75 cl à 15,00€
- Alcool de cidre en 50 cl à 20,00€
- Liqueur de noisettes en 50 cl à 20,00€
- liqueur « 44 » en 50 cl à 20,00€
- Sac de chanvre (contient 2 bouteilles de 50 cl) à 4,00€

NB : Ce contrat d'engagement est complété par un bon de commande mensuel à remettre avec le chèque correspondant

Mode de règlement : Chèque à l'ordre de « Gérard Thermet »

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à

Le

Nom et prénom de l'adhérent :

Signature

Signature du producteur